



FOOT N°521 DU MERCREDI 25 MAI 2022

EXTRAIT DES DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 25/04/2022

CHAMPIONNAT :

Afin de garantir l'équité sportive lors des dernières rencontres des compétitions de District de cette saison, en application des dispositions prises par le COMEX en date du 21/04/2022, le Comité de Direction du District, dans sa réunion du 25avril dernier, a décidé qu'aucun report de match pour motif sanitaire ne pourra avoir lieu à l'occasion des trois derniers matchs de Championnat, ainsi également en cas de match de barrage pour l'accession ou la relégation, etc... En conséquence, le club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe complète le jour du match conformément aux règlements en vigueur, sera déclaré forfait.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL :

A partir de ce jour, lorsqu'une équipe ne peut pas disputer un match de Coupe du District du fait de cas de covid, le match ne peut être reporté et l'équipe concernée aura match perdu, c'est donc l'équipe adverse qui bénéficiera de la qualification pour le tour suivant.

Si les deux équipes sont concernées, les deux auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.



Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

FC Ballaison : Invitation 70^{ème} anniversaire

CS Veigy : Invitation 80 ans du club

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

Taton -Bourgeois – Theze – Boueda – Domingues – Taton – Grevilliot – Camazzola – Bejaoui – Zanin - Peyrat – Moreau – Sifferlin - Ent. Pays de Cruseilles – Foron FC – US Pringy – FC Cheran – Pays De Gex – TEGG – ES Douvaine Loisin – Annecy Portugais

Commission des Jeunes :

FC Salèves – CSL Perrignier – GO Bas Chablais – JS Reignier – FC Vuache – Morzine – AS Sillingy – TEGG – Pays de Gex – ES Sciez - CS2A Foot GPT – AG Bons – Morzine – Marignier – CSA Poisy

Commission Sportive :

ES Meythet – AS Sillingy – FRS Champagnes – FC Cheran – FC Villy le Pelloux – AJ Ville la Grand – FC Cruseilles – AS Versonnex

Commission des Coupes :

CSA Poisy – TEGG – ES Cernex

Commission des Règlements :

Bons – Viuz – Reignier – Cranves Sales

Commission Féminines :

FC Cluses – ES Chilly – AS Sillingy – US Magland – FC Aravis – CS St Pierre – Marignier SP

Commission de l'Arbitrage :

Nobile - FC La Semine – AS Viuz